



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 15 JUIN 2023
N°2023- 056

Conseil municipal **REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **SEANCE DU 31 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, trente-et-un mai à vingt heures trente-quatre minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt-cinq mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Mandat spécial de représentation à Bernaü – Allemagne

Rapporteur : M. RIBEIRO

Direction : Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

Service : Service des assemblées et affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**,

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. CHATAUD (donne procuration à M. AKKOUCHE), M. BASTIN (donne procuration à Mme THIROUX), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BENAHMED), Mme DONATIEN (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme NGANDE (donne procuration à M. NGANDE).

Secrétaire de séance : M. BOULAY

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 43

Nombre de procurations : 6

Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2123-18,

Vu l'avis émis par la 6^{ème} commission : Politique culturelle - Politique sportive - Projets de solidarité internationaux - Comité de Jumelage - Initiatives festives - Vie associative, en date du 22 mai 2023 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales – Marchés et achats publics – Personnel communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 23 mai 2023 ;

Considérant la délibération du 17 novembre 2021 portant modification de la prise en charge des frais engagés par les élus locaux et les agents territoriaux titulaires et non titulaires de la ville dans le cadre des missions liées au service et à l'activité, de la formation statutaire obligatoire ou de perfectionnement pour le déplacement, la restauration et l'hébergement,

Considérant l'invitation par la ville jumelée de Bernaü d'une représentation du Conseil municipal à participer à la « fête des Hussites » célébrée en juin 2023,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : DECIDE de donner mandat spécial à M. Laurent JEANNE, Maire, et à Mr Henrique RIBEIRO, conseiller municipal délégué, pour représenter, au cours du mois de juin 2023, le Conseil municipal de la ville de Champigny-sur-Marne à Bernaü lors de la fête des hussites.

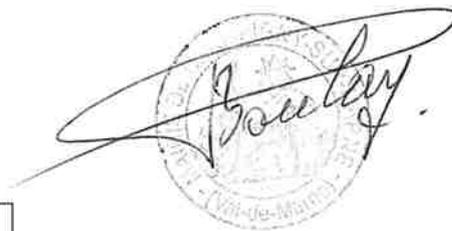
ARTICLE 2 : AUTORISE la prise en charge et le remboursement par la ville de Champigny-sur-Marne des frais engagés lors du mandat spécial des membres du conseil municipal désignés à l'article 1.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne is partially obscured by a large, stylized signature in blue ink.

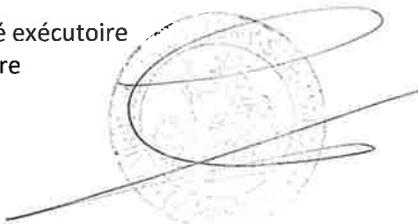
Le secrétaire de séance
Monsieur Philippe BOULAY
Conseiller municipal



A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne is partially obscured by a large, stylized signature in blue ink.

Transmission en préfecture, le **15 JUIN 2023**
Publication, le **15 JUIN 2023**

Certifié exécutoire
Le Maire



A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne is partially obscured by a large, stylized signature in blue ink.